

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
22 septembre 2022
n° 32 / 7965^e
pages 1593 à 1656

CHRONIQUE / Environnement

Derrière les procès climatiques français et américains :
des systèmes politique, juridique et judiciaire en opposition

> Daniel Esty et Mathilde Hautereau-Boutonnet

1606

ÉDITORIAL

1593 « MasterE » et boule de com, *Lucas Bento de Carvalho*

ACTUALITÉS

- 1596 Clause abusive (prêt en devise étrangère) : interprétation jurisprudentielle
- 1599 Étranger (rétention) : refus d'effectuer un test PCR sans raison médicale
- 1600 Appel civil (conclusions) : présentation des moyens et prétentions
- 1601 Dysfonctionnement de la justice (responsabilité de l'État) : faute du collaborateur occasionnel

POINTS DE VUE

- 1602 La résiliation par voie électronique. À propos de la loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, *Thibault Douville*
- 1604 Rapport du HCJP sur « les dispositifs de signalement, de prévention et de transparence relatifs aux risques extra-financiers des grandes sociétés », *Jean-Jacques Daigre*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

- 1617 ⁿ Chambre sociale, *Stéphanie Ala, Marie-Pierre Lanoue et Marie-Anne Valéry*
- 1628 Chambre criminelle, *Lionel Ascensi, Élise Barbé, Maud Fouquet, Benjamin Joly et Olivier Violeau*
- 1637 **Panorama** : Droit pénal des affaires, *Corinne Mascala*
- 1647 **Notes** : Exécution forcée en nature du contrat : une violation anticipée du nouvel article 1221 du code civil ?, *note sous Civ. 3^e, 13 juill. 2022 [2 arrêts], Thomas Genicon*
- 1652 La lâcheté du terroriste : une opinion imposée, *note sous CEDH 23 juin 2022, Emmanuel Dreyer*

ENTRETIEN

- 1656 Ghislain Poissonnier – Compétence de la Cour internationale de justice dans l'affaire *Gambie c/ Myanmar*

DALLOZ

Lefebvre Dalloz



Version numérique incluse*



322232

9 782993 222324

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Mame-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Corinne ROUTIER, Responsable

Tél. : 01 41 05 29 62

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Septembre 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Lucas Bento de Carvalho

1593 « MasterE » et boule de com

ACTUALITÉS

1596 DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Clause abusive (prêt en devise étrangère) :
interprétation jurisprudentielle,
CJUE 8 sept. 2022

Entreprise en difficulté

Plan de continuation (exécution) :
recouvrement des créances déclarées
non inscrites, Com. 14 sept. 2022

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (retransmission par câble) :
téléviseurs de chambres d'hôtel,
CJUE 8 sept. 2022

Chambre de l'application des peines :
portée du droit au silence, Crim. 14 sept. 2022
Coopération judiciaire (droit d'assister
à son procès) : audition d'un témoin,
CJUE 15 sept. 2022

1599 DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (rétention) : refus d'effectuer
un test PCR sans raison médicale,
Civ. 1^{er}, 14 sept. 2022

1600 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Comité central d'entreprise
(ordre du jour) : délai de communication,
Crim. 13 sept. 2022

1600 PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Arbitrage international (annulation) :
office de la cour d'appel, Civ. 1^{er}, 7 sept. 2022

Appel civil (conclusions) :
présentation des moyens et prétentions,
Civ. 2^e, 8 sept. 2022

Signification (à domicile) :
mentions figurant dans l'acte de l'huissier
de justice, Civ. 2^e, 8 sept. 2022

Compétence européenne (brevet d'invention) :
qualité d'inventeur, CJUE 8 sept. 2022

Dysfonctionnement de la justice (responsabilité
de l'État) : faute du collaborateur occasionnel,
Civ. 1^{er}, 14 sept. 2022

Voie d'exécution

Injonction de payer européenne
(opposition) : épidémie de Covid-19,
CJUE 15 sept. 2022

1597 DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Transaction (force exécutoire) :
contrôle du juge, Civ. 1^{er}, 14 sept. 2022

1597 DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Citoyenneté européenne (libre circulation) :
autres membres de la famille,
CJUE 15 sept. 2022

1598 DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

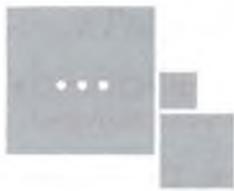
Procédure pénale

Saisie pénale (témoins) : respect des droits
de la défense, Crim. 13 sept. 2022

Perquisition (vie privée) : nullité
d'une autorisation verbale, Crim. 13 sept. 2022

Partie civile (aide juridictionnelle) :
dispense de consignation, Crim. 13 sept. 2022

Cour d'assises (poursuite) : portée de la cassation
sur les intérêts civils, Crim. 14 sept. 2022



POINTS DE VUE

1602 La résiliation par voie électronique.
À propos de la loi portant mesures d'urgence
pour la protection du pouvoir d'achat
par Thibault Douville

1604 Rapport du HCJP sur « les dispositifs de signalement,
de prévention et de transparence relatifs
aux risques extra-financiers des grandes sociétés »
par Jean-Jacques Daigre



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1606 Derrière les procès climatiques français et américains :
des systèmes politique, juridique et judiciaire
en opposition
par Daniel Esty et Mathilde Hautereau-Boutonnet

PANORAMA

1637 Droit pénal des affaires
juillet 2021 – juillet 2022
par Corinne Mascala

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

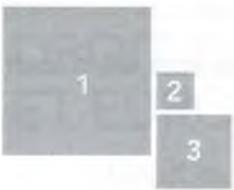
1617 Chambre sociale
par Stéphanie Ala, Marie-Pierre Lanoue
et Marie-Anne Valéry

1628 Chambre criminelle
par Lionel Ascensi, Élise Barbé, Maud Fouquet,
Benjamin Joly et Olivier Violeau

NOTES

1647 Exécution forcée en nature du contrat :
une violation anticipée du nouvel article 1221
du code civil ?, *note sous Civ. 3^e, 13 juill. 2022 [2 arrêts]*
par Thomas Genicon

1652 La lâcheté du terroriste : une opinion imposée,
note sous CEDH 23 juin 2022
par Emmanuel Dreyer



ENTRETIEN

1656 Ghislain Poissonnier – Compétence de la Cour internationale de justice dans l'affaire *Gambie c/ Myanmar*

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



* Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr